

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept février, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du neuf février deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,  
M. BRENIAX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, adjoints  
Mme GUYON Gabrielle  
MM. LOUBOUTIN Laurent, TRULLARD Yvan

Absents excusés : M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoints, a donné pouvoir à M. MURCIER Alain  
M. TERRIER Cyril

Absente : Mme DUGOIS Claudine

Secrétaire de séance : Mme GUYON Gabrielle

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Autorisation à donner au Maire pour payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 2 – Débat d'orientations budgétaires
- 3 – Point sur les travaux du Château
- 4 – Point sur le dossier école
- 5 – Devis ONF
- 6 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Motion de soutien à l'association des Maires du Jura : Refus de la fin de la délivrance des cartes d'identité par la commune

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

## **1 – Motion de soutien à l'association des Maires du Jura : Refus de la fin de la délivrance des cartes d'identité par la commune**

Monsieur le Maire explique que le projet de modification des modalités de demandes de retraits des Cartes Nationales d'Identité (CNI) exclut de la procédure la plupart des mairies des communes de résidence. Cette modification entraînerait en ce qui nous concerne l'obligation pour les habitants de se rendre dans une commune disposant de l'appareillage nécessaire pour enregistrer la demande et délivrer les cartes, donc aller en Mairie d'Arbois.

Le conseil comprend bien que derrière cette nouvelle modalité, il y a un souci de répondre à la sécurisation des titres d'identité mais pense que l'intelligence collective devrait permettre la mise en place de solutions qui garantissent la proximité réelle et la sécurisation opérationnelle.

Il rappelle que la gestion des actes administratifs et de l'état civil est un marqueur fort du lien entre les élus et la population. De plus, les conseils municipaux successifs ont fait des efforts afin de préserver les services dans la commune.

Cette décision vient donc d'allonger la trop longue liste de décisions de l'état qui n'ont pour avantage qu'un transfert des coûts aux collectivités locales concernées et une complication pour les citoyens dans leurs démarches au quotidien ainsi que l'affaiblissement des mairies en zone rurale.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénoncer cette régression du service public et cette perte de proximité, demande aux pouvoirs publics l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux, demande à l'état de prendre en compte la spécificité des territoires ruraux et les efforts faits par ceux-ci pour compenser la disparition de nombreux services publics, et la complication supplémentaire imposée aux habitants, autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à transmettre cette requête aux Députés, Sénateurs ou toutes organisations refusant cette instruction.

## **2– Autorisation à donner au Maire pour payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget primitif, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2016), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## **3 – Débat d'orientations budgétaires**

Les membres du conseil débattent des futurs travaux et aménagements qui seraient nécessaires à la commune. Les travaux retenus en investissement pour l'année 2017, qui seront réalisés sans emprunt sont les suivants :

- Étude pour la réfection de l'ancienne école par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura),
- Travaux ONF,
- Participation à la construction de la caserne des pompiers d'Arbois (engagement pris),
- Fin des travaux au Château : toilettes au rez-de-chaussée (faïence, électricité, plomberie/chauffage et peintures)
- Mise en accessibilité du Château (élévateur et parking)
- Remise à niveau du local de stockage du Château,
- Poêle logement mairie (déjà installé),
- Remplacement d'extincteurs (déjà réalisé)

Les travaux d'entretien de l'église (toiture), de voirie (bouchage de trous) sont prévus en fonctionnement ainsi que des admissions en non-valeur (dettes qui sont actuellement irrécouvrables).

Les travaux de réfection de l'école seront débattus dans l'année ; les travaux pourraient être envisagé à compter de début 2018 sous réserve des capacités de financement de la commune.

#### **4 – Point sur les travaux du Château**

Les travaux des toilettes du RDC sont bientôt terminés ; il ne reste plus que l'intervention de l'entreprise Bonglet qui devrait effectuer les peintures courant de semaine prochaine.

Le conseil décide de faire le minimum de travaux dans la salle du rez-de-chaussée (remise à niveaux, électricité) afin de louer cette salle pour les mariages car plusieurs couples sont dorés et déjà intéressés. Les travaux seront réalisés par l'employé communal.

Après en avoir délibéré, le conseil fixe le tarif de location de cette salle à 50 € pour le week-end.

Le permis de construire modificatif qui supprimait la rampe d'accès handicapés pour la remplacer par un élévateur est en cours d'étude par la DDT. Le délai d'instruction est porté à 5 mois nous a informé la DDT.

#### **5 – Point sur le dossier école**

Quatre cabinets d'architecture ont répondu à l'appel d'offres. Les membres titulaires se sont réunis pour ouvrir les enveloppes en présence du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura).

Les 4 candidats seront reçus en mairie le vendredi 3 février après-midi (à compter de 14h) afin de présenter leur projet de collaboration.

#### **6 – Devis ONF**

Monsieur BRENIAUX présente les parcelles concernées par le devis remis par le garde pour l'année 2017.

Le montant des travaux s'élève à 2154,90 € TTC.

Le conseil décide de demander un devis à l'entreprise Jurasylyvi pour une partie des travaux. Ces devis seront étudiés lors d'un prochain conseil municipal.

#### **7 – Questions diverses**

Le Maire présente la composition de la nouvelle Communauté de Communes, Arbois, Poligny, Salins, cœur du Jura dont le siège a été fixé à Poligny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire

La secrétaire de séance

Alain MURCIER

Gabrielle GUYON